



RETOUR SUR LE CSE DE JUIN 2023

HF4 AMIANTE : Pour les salariés AMF, madame la marquise, tout va très bien !

Les salariés d'AMF n'ont pas été exposés ! L'ensemble des analyses d'air effectuées APRES la découverte de la présence d'amiante n'ont pas montré la présence de fibre.

Qu'en était-il au moment du sinistre et pendant l'ensemble de la durée des travaux ? Peu important les explications apportées, la direction refuse de créer des fiches d'expositions pour les salariés AMF. Seul les 3 entreprises extérieurs annoncées en CSE extra ainsi que la SNEF désormais recevront, normalement, une fiche d'exposition.

Nous avons soutenu et continuerons de soutenir que des salariés AMF ont pu être exposés à un moment ou à un autre à des fibres d'amiante. La santé des travailleurs n'a pas de prix.

Afin de mettre fin à toute exposition accidentelle, et sous les recommandations des experts de l'inspection du travail, chaque travaux nécessitant un meulage, perçage ou coupe au chalumeau, fera l'objet d'une préanalyse de présence de fibres. Si cette analyse n'est pas réalisable alors les travaux se dérouleront en Sous-Section 4, l'analyse sera effectuée à postériori.

Les travaux sur l'arbalétrier se feront en Sous-Section 3 avant d'être déposés et traités.

ACIERIE : A la clairefontaine

Voilà des mois que l'installation d'une simple bonbonne d'eau en salle H41 était réclamée par des salariés. **Avec l'aide des élus C.G.T.**, elle a été installée en début du mois de juin.

Second sujet évoqué durant ce CSE, et non des moindre, l'état du vestiaire CC20. Il nous a été annoncé que la réfection du vestiaire fait partie d'un « multi year plan ». Un nettoyage complet du vestiaire (mur et sol) devrait être lancé début juillet. Sont également prévus, une remise en peinture, le remplacement de l'éclairage, des dalles de faux plafond et un changement complet d'ameublement afin de remettre ce vestiaire « au gout du jour ».

Nous sommes revenus sur la fin des décapages préventif des douches qui sont désormais « à la demande », choix de la direction qui préfère guérir que prévenir.

13 JUILLET : fête nationale de la SUPPLY CHAIN

Notez bien le 13 juillet, alors qu'un grand nombre d'alerte ont été posées en instance et Il n'était pas prévu d'installation de climatisation. Une visite aura lieu le 13 juillet avec les membres de la CSSCT. Des clim de dépannage pourraient être installées à la demande de la hiérarchie.

Nous avons alerté la direction sur le manque de réactivité lors desancements d'alerte comme celle-ci, en effet il est anormal que des questions remontées par des salariés, une fois arrivé dans les mains du directeur du site, doivent revenir à la base pour faire une demande à la hiérarchie.

Un doute existait sur la remontée de l'ensemble **des questions portées en CSE par les représentants C.G.T.** par les salariés à leurs managers. Nous retournons le doute sur la réelle prise en compte des conditions de travail par les responsables de la supply chain.

Les accueils sécurité n'avaient pas été préplanifiés, ils verront le jour d'ici peu. Tant que le travail est fait et qu'il n'arrive rien, tout va bien chez ArcelorMittal.

Des dalles de plafond qui s'effondraient ont été sécurisées, il était temps. Heureusement, personne n'a été blessé.

PREVOYANCE : qui contacter ?

Le contact privilégié est le CRH du secteur. Un dossier est créé et envoyé à Malakoff afin d'être traité dès qu'il n'y a plus d'indemnisation versées par l'employeur. Nous avons demandé qu'un flash direction soit créé afin que les salariés soient informés de leurs droits.

Les conseillères sociales peuvent également être mises à contribution afin de monter ce genre de dossier. En aucun cas il n'y a un contact direct possible entre salarié et Malakoff.

Si un salarié pense avoir une erreur sur ses indemnités il doit donc se tourner vers son manager ou son CRH local.

DROIT A CONGES PAYES : ATTENTION !

Beaucoup de salariés se sont vu amputer un certain nombre de journées de congés payés alors qu'il existe un maintien de droit complet à partir du moment où un salarié est présent durant 4 semaines complète durant la période du 1^{er} juin au 30 mai.

Au-delà de la perte des congés c'est aussi la perte sur la prime vacances ! Chaque salarié ayant eu des absences pour maladie sont invités à vérifier leurs fiches de paies afin de s'assurer qu'ils ont bien bénéficiés de leurs droits.

BUDGET AI / BUDGET PROMO

Le grand simulacre de l'évolution professionnel ! Si votre carnet des savoir faire est totalement rempli, que votre manager souhaite que vous ayez un coefficient supérieur alors vous y êtes ! Eh bien non ! le comité de carrière est là pour vous freiner !

Le grand comité existant pour « homogénéiser » les décisions est finalement l'instance suprême de la discrimination. En effet, peu importe que les salariés aient validé l'ensemble de leur CASF, ait un bon « savoir être », si ce comité, dont les membres sont généralement des personnes qu'on croise peu durant notre carrière, décide que c'est non, vous devrez attendre.

C'est l'attractivité et la reconnaissance à la sauce ArcelorMittal.

Les discours en central ne sont pas les mêmes . . .

Pour RAPPEL : IL N'Y A PAS DE BUDGET POUR LES COEFFICIENTS !!!